

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Publication : 24/05/2019

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 13 MAI 2019

P.V. N° 98
Dossier N° 10-2

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession, à titre gracieux, de matériels informatiques réformés au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Vulaines-sur-Seine,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ La cession, à titre gracieux, d'un ordinateur portable au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Vulaines-sur-Seine.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT

Mr PITZALIS Eric

Président de l'amicale du CI
Vulaines-sur-Seine

54 route d'Héricy
77870 Vulaines-sur-Seine



Le lundi 26 février 2019 à Vulaines sur Seine

Madame Isoline Garreau-Millot

Présidente du conseil
d'administration du SDIS77

56 avenue de Corbeil
77000 Melun

Objet : Demande de PC réformé

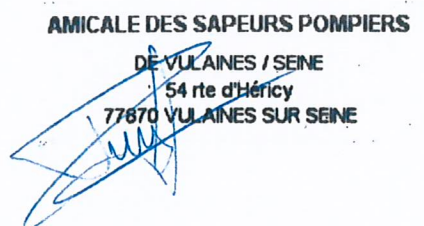
Madame la Présidente,

Je vous sollicite afin d'obtenir la dotation d'un ordinateur portable réformé par le SDIS. Ceci afin d'en permettre l'usage aux membres de l'amicale du ci Vulaines pour une utilisation à titre de loisirs.

En vous en remerciant par avance.

Veuillez, Madame la Présidente, recevoir mes sincères salutations.

Le président de l'amicale



Eric PITZALIS

Le chef de centre

Du

CI Vulaines sur Seine

Lieutenant Antoine FENOLL
Chef du CIS Vulaines sur Seine

LT Fenoll